

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - LEGENDRE Jean-Pierre - DUPUIS Alain - RICOU Michel – LE COQ Sylviane – RAPICAULT Cynthia - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - GABILLER Christophe - CHAUSSERAIS Samuel - MABILLEAU Danielle - MORAND Edgar - JOUBARD Jean-Pierre - RUEL Guylène - SCHOUBERT Odette - BRAULT Emmanuel - MARIONNEAU Jean-Noël

Excusés : MANCEAU Nathalie donnant pouvoir à GABILLER Christophe
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEROUX Laëtitia
GUILLET Véronique donnant pouvoir à PEGE Patrice
DELAUNAY Marie-Thérèse donnant pouvoir à PLOQUIN Nathalie
HEMERY Jacques donnant pouvoir à SCHOUBERT Odette
NIORE Yann
FOURREAU Jean-Luc

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/01/2024
Date d'affichage : 29/01/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 22

Objet : Finances – Fonds de concours CASVL 2023-2026 – Rénovation énergétique des bâtiments sportifs et culturels - (01/2024-5)

Vu la délibération n° 2023-069-DC prise par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 6 juillet 2023 approuvant le règlement d'attribution du fonds de concours 2023-2026.

Vu la délibération n° 09/2023-11 du 11 septembre 2023, par laquelle la Ville de Longué-Jumelles a présenté le projet de rénovation énergétique des équipements sportifs et culturels (gymnase E. Joulain, gymnase Tête Noire et salles associatives de l'ancienne école Victor Hugo) conforme à la thématique éligible au fonds de concours « Transition énergétique ».

Vu l'arrêté DRCL/BCFE n°2022-663 attribuant une subvention « dotation d'équipement des territoires ruraux » de 27.000€ pour l'isolation / étanchéité de la toiture du gymnase E. Joulain.

Vu l'arrêté n° 2023/SGAR/427 attribuant une subvention « dotation de soutien à l'investissement local » équivalent à 15% du montant de l'investissement sur la GTB du gymnase E ; Joulain soit 3.900€.

Vu la notification le 20 mars 2023 d'une subvention du SIEMML dans le cadre de l'accompagnement des démarches de transition énergétique pour l'installation d'une GTB au gymnase E. Joulain d'un montant de 10.000€

Considérant que le fonds de concours est accordé pour des travaux sur un seul équipement, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a retenu les travaux réalisés sur le gymnase Emile Joulain, opération « Salle Emile Joulain : isolation toiture et mise en place d'une GTB », il y a donc lieu d'ajuster le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Isolation et étanchéité de la toiture du gymnase : 116.700,00 €		DETR 2022 :	27.000,00 €
Mise en place d'une GTB (Emile Joulain) : 26.000,00 €		DSIL 2023 (15% de GTB + VH) :	3.900,00 €
		SIEMML (Aide transition énergétique) :	10.000,00 €
		CASVL (FDC 2023) :	35.675,00 €
		Autofinancement communal (%) :	66.125,00 €
TOTAL DEPENSES :	142.700,00 €	TOTAL RECETTES :	142.700,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Secrétaire de séance,


 N. PLOQUIN


 Le Maire,
 F. MORTIER